

RÈGLEMENT DES COURS DE DANSE



➤ La cotisation

- L'année scolaire comporte entre 31 et 34 semaines de cours suivant les vacances et jours fériés.
- Les tarifs sont forfaitaires, aucune déduction ne sera faite pour absence ou maladie. Tout abonnement commencé est dû en entier. En cas de maladie de plus de 30 jours ou de déménagement à plus de 40 kms, un remboursement pourra être envisagé sur présentation d'une preuve.
- Les cartes de 10 cours sont exceptionnelles suivant la situation de l'élève (études en-dehors de Toulouse, de nombreux déplacements dans le travail, femmes enceintes...). Elles ont une validité de 6 mois pour les amateurs et 5 mois pour les cours de la formation.
- Étalement des paiements possibles chaque mois ou chaque trimestre (depuis votre arrivée jusqu'au mois de juin, les forfaits sont ajustables selon la date d'arrivée). Les chèques doivent tous être donnés en même temps pour que le forfait à l'année soit validé. Pour les virements ou les paiements en espèces, possibilité de payer en 3 fois maximum dans les 3 mois suivant l'inscription.

En cas d'absences, veuillez prévenir votre professeure. Il sera possible de rattraper vos cours manqués à un autre cours tout au long de votre inscription sur demande à Sarah.

➤ La tenue

Les chaussons sont acceptés dans les cours de danse, mais il est impératif que ce soit avec semelles souples. Nous demandons aussi aux élèves de la barre au sol de porter des chaussettes. Les cheveux devront être attachés à chaque cours (ce n'est pas que pour une question d'esthétique, mais pour un meilleur apprentissage et par sécurité pour votre nuque).

➤ Les cours des enfants

En-dehors des heures de cours, les parents restent responsables. Pour les cours éveils et initiations, il est préférable de ne pas rester pendant la séance de danse pour ne pas perturber la concentration des enfants. Il est possible par contre de rester dans le vestiaire ou à l'accueil près du bar.

➤ Les vacances scolaires

Les enfants et ados n'ont pas de cours durant les vacances scolaires (ainsi les tarifs ont été étudiés en conséquence). Pour les adultes, certains cours seront maintenus la 1^{ère} semaine sauf à Noël et à Pâques.

➤ Le certificat médical

Il est obligatoire pour la danse tous les ans. Si vous ne le donnez pas, vous restez responsable de votre état de santé. Veuillez prévenir en cas de blessure quelle qu'elle soit et de grossesse afin de pouvoir adapter ou non les séances suivant la spécificité.

➤ Le spectacle de fin d'année

L'association Trois Temps Dense associée à Sarah Boy organise chaque année un spectacle de fin d'année, c'est une réelle création avec les élèves de l'école et la compagnie amateur. Il n'est pas obligatoire, mais il est important de confirmer votre participation afin que votre professeure puisse organiser les séances et le travail. Merci